



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-01034

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Direction des Sécurité

37-2022-01-27-00001 - 20220127-RAA-AP- homologation de circuit pôle karting (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-01-27-00001

20220127-RAA-AP- homologation de circuit pôle
karting

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES SECURITES

ARRÊTÉ n° BDNPC-2022-01 portant homologation d'un circuit de karting à Saint-Avertin

La préfète d'Indre-et-Loire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L. 2215-3, L.3221- 4 et L.3221-5 ;

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-5, R.411-10, R.411-18, R.411-30 ;

VU le code du sport, notamment ses articles L.331-5 à L.331-10, D.331-5, R.331-18 à R.331-34, R.331-45, A.331-18 et A.331-32

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R. 1336-6 à R. 1336-9 relatifs aux dispositions applicables aux bruits de voisinage ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

VU le règlement fédéral des circuits de karting ;

VU la demande formulée par Monsieur Eric BENES le 4 octobre 2021, président de « Pôle Karting Service », situé 11 rue Louis Pasteur 37550 Saint Avertin ;

VU le plan et la notice descriptive de la piste ainsi que les aménagements mis en place pour assurer la sécurité des utilisateurs, conformes aux règlements techniques et de sécurité de la fédération française de sport automobile (FFSA), fédération délégataire ;

VU l'avis favorable et le classement de ce circuit de karting intérieur par la Fédération française de sport automobile le 12 janvier 2022 ; sous les numéros de tracés : 37 15 22 2222 I 22 A 0446, 37 15 22 2222 I 22 B 0446, 37 15 22 2222 I 22 C 0446, 37 15 22 2222 I 22 D 0446 ;

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de la Sécurité Routière section : « épreuves et compétitions sportives » le 16 novembre 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'homologation du circuit de karting sis au 11 rue Louis Pasteur 37750 Saint Avertin , est accordée jusqu'au 12 janvier 2026 dans les conditions fixées par l'avis de la commission départementale de la sécurité routière susvisé et celles du classement du circuit par la Fédération Française de sport automobile le 12 janvier 2022.

ARTICLE 2 : La présente homologation pourra être révoquée à tout moment durant cette période après mise en demeure adressée au bénéficiaire, s'il apparaît qu'il ne respecte pas les conditions fixées par le présent arrêté ou le procès-verbal de la commission départementale de la sécurité routière joint, ou que le maintien de l'homologation n'est plus compatible avec les exigences de la sécurité et de la tranquillité publique ;

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions du code du sport ;

ARTICLE 4 : La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur – place Beauvau – 75008Paris;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Le recours hiérarchique, exercé à la suite du recours gracieux, ne suspend pas le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le directeur de cabinet de la Préfète d'Indre-et-Loire, la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, le maire de Saint-Avertin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

TOURS, le 27 janvier 2022
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de cabinet
signé : Charles FOURMEAUX

Copie à :

- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire,
- service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire,
- M. le maire de Saint-Avertin